

Brigitte LAVERGNE
31 rue Paul BERT
49100 Angers
49941 Angers Cedex 9

Objet : enquête publique modification n°1 du PLU de Cheffes > mémoire en réponse de la CCALS
Référence courrier : 2022-19
Dossier suivi par : Guillaume AUGEREAU

Tiercé, le 16 mai 2022

Madame la commissaire enquêteur,

Suite à l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de Cheffes, vous nous avez transmis le mardi 10 mai votre procès-verbal de synthèse. Sur la base des éléments transmis, vous trouverez ci-après le mémoire en réponse de la CCALS :

- **Observation de M. COLIN relative à l'environnement visuel**
 - Le règlement du secteur Ng prévoit bien que "sur les toitures terrasse, les équipements techniques doivent être dissimulés par un acrotère et ne doivent pas être visibles de la rue du val saint Sulpice depuis la route"
 - Concernant la zone de stockage des poubelles, il est souhaité de modifier le règlement comme suit : "Dans le secteur Ng, Le bardage des constructions temporaires sera d'aspect bois naturel. ***les équipements techniques devront être dissimulés***"

- **Observation de M. et Mme GUILLERM relative aux nuisances sonores et olfactives et à l'aspect visuel du projet :**
 - concernant les nuisances sonores et olfactives, et au-delà des engagements pris entre M. et Mme GUILLERM, la commune de Cheffes et le gestionnaire de la guinguette, il est proposé de modifier le règlement du secteur Ng comme suit : "Au sein du secteur Ng, seules sont autorisées les constructions et installations destinées aux activités de restauration et de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle ainsi que les usages des sols destinés aux activités touristiques et de loisirs sous réserve :
 - de s'intégrer harmonieusement dans l'environnement urbain et paysager du site ;
 - que les constructions, installations et aménagements soient installés de façon temporaire, en lien avec l'activité saisonnière de la guinguette, et qu'ils soient mobiles et démontables ;
 - de ne pas artificialiser les sols ;
 - ***de ne pas générer de nuisances incompatibles avec la proximité immédiate d'habitations.***"

- Concernant l'aspect visuel, les éléments de réponse ont été exposés ci-dessus ;
 - Concernant le stationnement : La commune de Cheffes précise que des indications de stationnement vont renvoyer vers le parking de la Chapelle. Par ailleurs, il est prévu d'installer, le long de la rue du val Saint Sulpice, des piquets en bois avec dispositif réfléchissant. Ces travaux seront ensuite intégrés dans les travaux de la Traversée du Bourg dont les plans ont été présentés au public en Mai 2021 lors d'une exposition.
- **Autres questions du commissaire enquêteur :**
 - Concernant l'éclairage : Le seul éclairage prévu est celui installé par le gestionnaire de la guinguette au niveau des tables extérieures. Il est prévu de mettre un éclairage à détecteur sur les toilettes publiques.
 - Concernant le stationnement : les éléments de réponse ont été exposés ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame la commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Henri LEBRUN
Vice-Président

